

**PROCÈS VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE**

**Date de convocation : 08 Décembre 2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN  
LE SEIZE DECEMBRE A DIX-HUIT HEURES**

Le Conseil Municipal de la commune de MONCEAUX SUR DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. ARRESTIER Vincent, Maire.

**Présents** : M. DU PRADEL Christian, Mme NACRY Marie, M. DU PRADEL Xavier, Mme CUEILLE Caroline, Mme GRIVEL Bernadette, M. DUBOURG Bruno, Mme LONGOUR Gisèle, M. MEILHAC Benoît, M. MAUGEIN Benjamin, M. LATHIEYRE Pascal, M. POUJADE Jean-Philippe, M. CHALMEY Sébastien.

**Excusées** : Mme FOREST-BOULET Monique (pouvoir à NACRY Marie)  
Mme JOUIN-BREARD Pauline (pouvoir à CHALMEY Sébastien)

Formant la majorité des membres en exercice (15/15).

**Secrétaire de séance** : Mme GRIVEL Bernadette

**AJOUT À L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire propose que plusieurs points soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Coupe de Bois – Biens de section « Le Temple »
- Acceptation de recettes – coupe de bois Groupement Forestier de Vergnolles
- Hangar des Chansèves – Photovoltaïque

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021 est adopté à l'unanimité sans observation.

**DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDITS - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal sur décision du Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulé des comptes	Augmentation des Crédits		Diminution des Crédits	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)
Rémunération Personnel Titulaire	<b>6411</b>	+ 662.00 €		
Rémunération Personnel non Titulaire	<b>6413</b>	+ 242.00 €		
Cotisations URSSAF	<b>6451</b>	+ 3 279.00 €		
Autre personnel extérieur	<b>6218</b>	+ 1 584.00 €		
Cotisations CDG FPT CNFPT	<b>6336</b>	+ 985.00 €		
Cotisations Caisses de retraites	<b>6453</b>	+ 48.00 €		
<b><u>DEPENSES – FONCTIONNEMENT</u></b>		<b>+ 6 800.00 €</b>		
Voirie			<b>615231</b>	- 2 500.00 €
Réseaux			<b>615232</b>	-1 800.00 €
Matériel roulant			<b>61551</b>	-1 200.00 €
Autres frais divers			<b>6188</b>	-800.00 €
Autres Services extérieurs			<b>6064</b>	-500.00 €
<b><u>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</u></b>				<b>-6 800.00 €</b>

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

### **PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la C.N.P.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ De RETENIR la proposition de la C.N.P. et de CONCLURE avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 et pour une durée de 1 an,
- ✓ D'AUTORISER le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

### **DONNEES CADASTRALES – MAJIC ET EDIGEO**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que :

La Communauté de Communes a mis en place depuis 2017 un Bureau Instructeur Commun (BIC) anticipant la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'étude technique des demandes d'autorisation d'urbanisme,

Le Bureau Instructeur Commun assure cette mission pour les 8 communes dotées d'un Plan Local d'urbanisme (Servières-Le Château, Argentat-sur-Dordogne) ou d'une Carte Communale (Albussac, Bassignac-le-Haut, Forgès, Monceaux-sur-Dordogne, Saint-Martin-La-Méanne, Saint Privat).

Ce service mutualisé procède à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme via un logiciel métier intégrant les données cadastrales (EDIGEO et MAJIC) de ces 8 communes membres et met à disposition des communes le logiciel et donc l'accès aux données (plans et informations),

Le logiciel permet à chaque commune d'accéder à ses données de manière unique et sécurisée,

La Communauté de Communes exerce la compétence GEMAPI et doit s'appuyer sur ces données cadastrales dans le cadre de cette compétence sur l'ensemble des 30 communes,

Le Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre du Centre des Impôts Fonciers de Tulle souhaite que les communes autorisent la Communauté de Communes à récupérer, de manière centralisée, ces données en une seule fois afin de les intégrer au logiciel qui leur est mis à disposition, et les utiliser dans le cadre de sa compétence GEMAPI,

Le fait de centraliser les données permet que la Communauté de Communes et les communes disposent gratuitement de ces données, ce qui permettra notamment au BIC de maîtriser ses coûts de fonctionnement,

La Communauté de Communes, en centralisant les données (EDIGEO et MAJIC), s'engage à les mettre à disposition des communes membres du BIC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'engagement de la Communauté de Communes à centraliser les demandes des données cadastrales (EDIGEO et MAJIC) qu'elle demandera chaque année auprès des services des Impôts Fonciers, et à les mettre à disposition de la Commune de Monceaux-sur-Dordogne.

### **MOTION – AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE DES AGENTS INTERCOMMUNAUX**

Monsieur le Maire propose de prendre une motion sur le statut des agents territoriaux intercommunaux (employés sur plusieurs communes).

Il rappelle que les décisions relatives à l'appréciation de la valeur professionnelle, l'inscription au tableau d'avancement de grade ou de la promotion interne mentionnées à l'article 39 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée sont prises après avis et sur proposition de chaque collectivité concernée ; ces décisions relèvent de la collectivité à laquelle l'agent consacre la plus grande partie de son temps de travail et en cas de durée égale, par l'autorité qui l'a recruté en premier.

Cependant en cas de désaccord des collectivités, un système de majorité qualifiée est prévu. Pour être adoptée, la proposition doit recueillir l'accord :

des 2/3 des autorités territoriales représentant plus de la moitié de la durée hebdomadaire de travail effectuée par l'agent intercommunal ;  
ou de la moitié des autorités territoriales représentant plus des 2/3 de cette durée.

En 2020, sur 34968 communes, 37 % sont des collectivités de moins de 300 habitants, 76% des agents sont de catégorie C et 26.8 % sont à temps partiel ou non-complet.

Aussi ces agents cumulent plusieurs emplois sur des collectivités différentes. Ces fonctionnaires se voient confier multitudes de tâches, leur demandant polyvalence et des compétences de plus en plus importantes.

Pour la majorité des agents intercommunaux, la quotité de temps de travail ne permet pas d'appliquer la règle des 2/3, les agents sont souvent à mi-temps, à laquelle s'ajoute la difficulté de voir le premier employeur recrutant ne pas accepter l'accès au grade supérieur. Ainsi la carrière de ces fonctionnaires territoriaux est bloquée, entraînant un manque de reconnaissance et de dévalorisation professionnelle.

Par cette motion, le conseil municipal souhaite attirer l'attention des élus de la République sur la situation de ces agents et propose la modification et/ou suppression de la règle des 2/3 et du premier recruteur afin de permettre aux agents intercommunaux une reconnaissance de leur engagement dans le service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la motion pour l'avancement de grade et promotion interne des agents intercommunaux.

### **ACCEPTATION DE DON – INDIVISION FRUTIÈRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un mail de Monsieur Jean Louis FRUTIÈRE expliquant qu'au Lieu-dit Laborie, il y a une parcelle cadastrée AI n° 146, classée N sur la carte communale et d'une superficie de 823 m<sup>2</sup>, cette parcelle ayant appartenu à sa tante Mme MESPOULET Irène. Après discussion avec les héritiers de ce bien, ils ont décidé d'en faire don à la commune pour un euro symbolique.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'ACCEPTER le don de l'indivision FRUTIERE concernant la parcelle cadastrée AI n° 146, d'une superficie de 823 m<sup>2</sup> située à Laborie, pour un euro symbolique
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

### **COUPE DE BOIS - BIENS DE SECTION LE TEMPLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de faire une coupe de bois et un reboisement sur les parcelles des biens de section « Le Temple » sur une superficie de 6ha 37a. Il indique que ces parcelles ne font pas partie du Régime forestier et de fait ne sont pas gérées par l'ONF.

Il indique également que ce projet de coupe sera soumis à l'avis de la DDT et de l'ABF.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis reçus pour ce projet :

CFBL pour un montant de 22 500,00 € (achat bois sur pied)

CBB pour un montant de 26 500,00 € (achat bois sur pied)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE VALIDER le projet de faire une coupe de bois sur les parcelles des biens de section « Le Temple », sous réserve de l'obtention des autorisations administratives
- DE RETENIR, le cas échéant, la proposition de CBB pour un montant de 26 500,00 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce projet.

### **ACCEPTATION DE RECETTES – VENTE DE BOIS - GROUPEMENT FORESTIER DE VERGNOLLES**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de MONCEAUX-SUR-DORDOGNE, pour le compte des habitants de Vergnolles, possède 212 parts dans le Groupement Forestier de Vergnolles (section habitants de Vergnolles et du Temple). Celui-ci a fait l'objet d'un éclaircissement sur une superficie totale de 49ha 19a 64ca. Suite à ces travaux, il y a eu des ventes de bois. Le Groupement Forestier a décidé, lors de son assemblée générale du 06 Décembre 2021, de reverser aux ayants droit 20 € par part.

Monsieur le Maire informe que le Groupement Forestier de Vergnolles (section habitants de Vergnolles et du Temple) a remis un chèque d'un montant de 4 240.00 € correspondant à 212 parts

X 20 € = 4 240.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- D'ACCEPTER le chèque remis par le Groupement Forestier de Vergnolles (section habitants de Vergnolles et du Temple) pour un montant de 4 240.00 € concernant les ventes de bois
- D'AFFECTER ce montant à l'article 7023 au Budget Principal 2021 (celui-ci sera inscrit aux biens de sections afférents)

### **HANGAR DES CHANSÈVES - PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour la pose de photovoltaïque sur l'extension du Hangar des Chansèves. Deux propositions ont été reçues :

- GIRERG ENR pour un montant de 32 920,00 € HT, soit 39 504,00 € TTC ;

- SAS PAPILLON JAUNE pour un montant de 32 707,00 € HT (dont une remise de 5 800,00 €), soit 39 248, 40 € TTC

Le maire précise par ailleurs que les frais liés au raccordement pourraient représenter jusqu'à 6 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE RETENIR GIRERG ENR pour un montant de 32 920,00 € HT + 6 000,00 € HT (pour raccordement), ce qui représente un total de 38 920,00 € HT, soit 46 704,00 € TTC, car ce professionnel est spécialisé dans le photovoltaïque contrairement à la SAS PAPILLON JAUNE

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce projet

**POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTION : 3**

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **Repas des Aînés :**

Au vue des conditions sanitaires, cette année, le conseil Municipal décide de reconduire les colis comme l'année passée. Sont concernés : les personnes âgées de 66 ans et plus et résidants sur la commune à l'année. Les colis seront distribués fin janvier 2022 en même temps que le bulletin municipal.

#### **Dossier SCI du soleil d'Oc :**

Suite au litige qui oppose la commune et cette entreprise, une convention est en cours de rédaction afin de résoudre celui-ci de manière amiable.

#### **Terrain COUSTEIX :**

En janvier dernier, le Conseil Municipal avait chargé Monsieur le Maire de faire une proposition d'achat à Monsieur et Madame COUSTEIX à 7 € le m<sup>2</sup> pour leur parcelle AH 69. N'ayant pas reçu de réponse, Monsieur le Maire a contacté les vendeurs qui restent sur leur position à 9 € le m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

### **Tiers-lieu :**

Madame Marie NACRY expose le projet du Tiers-lieu. Celui-ci est étudié par la commune depuis plusieurs mois avec l'appui de la Fédération Nationale Familles rurales. Il a pour objectif de continuer la dynamisation de la commune, la réhabilitation des bâtiments communaux (ancienne école, ex maison Mr BARRY) en créant un Tiers lieu, endroit ouvert pour tous proposant des activités sociales, culturelles ou autres, en fonction des envies et besoins de la population. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la poursuite de ce projet.

### **Chemin de Saulières :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 06 décembre 2021 envoyé par certains habitants de Saulières, qui demandent à ce que le chemin public qui traverse la propriété MINOR/RODGERS garde son caractère public. Une réunion leur sera proposée dès que possible.

### **Problème de chiens dans le Bourg :**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion avec Monsieur MATHIEU, Madame LATHIEYRE et les riverains. Il informe qu'il a pris contact avec la DDSPP pour demander une inspection. Il a reçu une réponse lui précisant que ces services ne se déplacent qu'une fois le projet finalisé et implanté.

### **Réunion publique :**

Le Conseil Municipal veut organiser une réunion publique concernant les dossiers Eau Potable Déchets ainsi que les projets communaux afin de donner une information aux habitants de MONCEAUX.

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal décide d'organiser la réunion le Vendredi 07 janvier 2022 à 20h sous réserve des conditions sanitaires. Il sera mis des affiches dans les villages et une alerte sur Flash Info.

### **Visio avec Madame MANBRINI (Chambre de Commerce et de l'Industrie) :**

Une étude a été effectuée concernant la possibilité de l'installation d'activités commerciales et/ou de services dans la commune. Madame MAMBRINI est sollicitée pour venir présenter l'étude.

### **Association « Instant Mômes » :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par l'association « Instant Mômes » concernant les ateliers d'été. Ce courrier sollicite la salle polyvalente la première semaine d'août 2022. Le Conseil Municipal valide la demande.

### **Fibre Internet :**

Monsieur Xavier DU PRADEL fait le point sur l'installation Internet de la Mairie et de l'Ecole. Il propose de raccorder la Mairie et l'Ecole à la Fibre. Trois sociétés ont été démarchées ORANGE (sans nouvelle), ARTEFAC et OPTEAM'IP comprenant l'abonnement fibre, la sauvegarde des données et la location du matériel et l'installation

ARTEFAC 2955 € HT annuel

OPTEAM'IP 1779 € HT annuel

L'offre de la société OPTEAM est retenue

### **Travaux Eglise :**

Un rendez-vous est prévu avec un Maître d'œuvre pour des travaux de drainage autour de l'Eglise afin de limiter les problèmes d'humidité. Le coût estimatif des travaux est compris entre 30 000 € HT et 35 000 € HT.

Avis favorable du Conseil Municipal pour la poursuite de cette démarche.

**La séance est levée à 22h20**

**PAGE DE SIGNATURES – PV du 16 Décembre 2021**

**Délibération n°2021/10/77 – Décision modification Virement de crédits – Budget Principal**  
**Délibération n°2021/10/78 – Renouvellement Contrat Assurances CNP**  
**Délibération n°2021/10/79 – Données cadastrales – MAJIC et EDIGEO**  
**Délibération n°2021/10/80 – Motion – Agent intercommunal**  
**Délibération n°2021/10/81 – Acceptation de don – Indivision FRUTIÈRE**  
**Délibération n°2021/10/82 – Coupe de bois – Biens de sections « Le Temple »**  
**Délibération n°2021/10/83 – Acceptation de recettes – Vente de bois Groupement Forestier de Vergnolles**  
**Délibération n°2021/10/84 – Hangar des Chansèves - Photovoltaïque**

<b>MEMBRE DU CM</b>	<b>SIGNATURE</b>
ARRESTIER Vincent	
DU PRADEL Christian	
NACRY Marie	
DU PRADEL Xavier	
CUEILLE Caroline	
CHALMEY Sébastien	
DUBOURG Bruno	
FOREST-BOULET Monique	
GRIVEL Bernadette	
JOUIN-BREARD Pauline	
LATHIEYRE Pascal	
LONGOUR Gisèle	
MAUGEIN Benjamin	
MEILHAC Benoît	
POUJADE Jean-Philippe	

Nombre d'élus en exercice : 15

Elus présents : 15

Elu représenté : 0

Elus excusés : 0

Exprimés : 15